



Lettre de convocation a entretien prealable

Par **matmarcris**, le **03/06/2012** à **19:49**

Bonjour,

j ai renvoyé un avenant que je ne desire pas signer , il etait question de me licencier si je ne suivais pas l avenant .Ma question est : combien de temps dois je attendre pour qu il s m envoient ma lettre de convocation a l entretien prealable compte tenu qu ils ont recu mon avenant non signé le 29/05/2012. ont ils un delai a respecter .??

merci ..

Par **pat76**, le **05/06/2012** à **19:28**

Bonjour

Qu'indique l'avenant que vous avez refusé de signer, il modifie les conditions de votre contrat de travail initial?

Vous êtes en CDI à temps complet ou à temps partiel?

Vous travaillez ou vous êtes en arrêt?

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

La modification de votre contrat de travail est due à des difficultés financières de l'entreprise ou a une restructuration, à un changement d'employeur?